

EXPOSITION PUBLIQUE DU

31 JUILLET 2024

(HOTEL DE VILLE)



L'arrêté municipal du 03 juin 2024 a lancé la procédure de 7ème modification simplifiée du PLU de Port-La Nouvelle visant à permettre le **réinvestissement de l'ancien site de l'usine Dyneff** par l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

A noter que le secteur d'implantation est identifié en zone US du PLU en vigueur.



Ce secteur est un ancien site pétrolier dont les cuves ont été complètement démantelées en 2015. Cette friche industrielle est aujourd'hui à l'abandon et est concernée par plusieurs types de pollutions. Le secteur nécessitera une dépollution avant l'installation du parc photovoltaïque.

La réalisation du projet de centrale photovoltaïque suppose de faire évoluer le PLU en vigueur.

i
La procédure a été soumise volontairement à une étude environnementale afin d'anticiper les impact du projet sur son environnement !